

Giovanna Garghentini Python

Accueil inclusif dès la petite enfance

Permalink : www.szh-csps.ch/r2020-03-07

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées a pour vision une société inclusive qui considère la diversité des êtres qui la composent comme une richesse; c'est une société où chaque personne peut jouir d'une participation pleine et effective dans tous les domaines de vie; une société à laquelle participe chacune et chacun selon ses possibilités.

Pour atteindre cette société idéale et pour que chaque personne se sente partie prenante, puisse faire ses choix de vie en toute connaissance et puisse apporter sa contribution en fonction de ses envies et capacités, il est nécessaire d'y participer et d'y être inclus dès le plus jeune âge.

Aujourd'hui les lois de plusieurs cantons permettent l'inclusion à l'école obligatoire ordinaire. Le mouvement s'est mis en route, malgré qu'il ne soit pas encore la norme et que les moyens tant financiers que structurels manquent terriblement. Dans la petite enfance, ce mouvement débute à peine, par quelques initiatives privées qui ne suffisent de loin pas à satisfaire la demande.

Pourtant, tout enfant a le droit d'être accueilli dans une structure de la petite enfance. Inclure les enfants à besoins particuliers dans des structures inclusives dès le plus jeune âge est bénéfique pour tous les

enfants, également pour celles et ceux qui n'ont pas de besoins particuliers et qui pourront développer une vision respectueuse de la société sans distinction des différences.

Une telle inclusion implique non seulement un changement des mentalités, mais également des développements concrets notamment financiers et structurels.

La Suisse manque cruellement de place d'accueil dans la petite enfance. Il n'est, dès lors, tout simplement pas possible d'accueillir des petits à besoins particuliers dans les seules structures existantes. La création de places supplémentaires sera nécessaire et les collectivités publiques doivent s'impliquer financièrement pour la réalisation d'un nombre suffisant de places.

Le système de structures d'accueil de la petite enfance doit aussi être adapté. Des ressources doivent être créées et généralisées pour l'accompagnement des enfants à besoins particuliers. Le travail du personnel doit être valorisé par de bonnes conditions de travail et un salaire adéquat.

Nous avons toutes et tous notre pierre à apporter à l'édifice. Créons et aménageons ces places, il en va de la cohésion sociale et d'une vision de la société sans stigmatisation des enfants à besoins particuliers, sans hiérarchie des différences. Plus nous nous mélangerons, plus nous estimerons que c'est normal et plus cela le sera. Mais le temps presse, la petite enfance passe vite: attendre plusieurs mois voire des années peut avoir des conséquences irréversibles pour la vie entière de nombreux enfants. À nos marques, prêts... partons.



*Giovanna Garghentini Python
Directrice cantonale
Pro Infirmis Fribourg
Giovanna.Garghentini@
proinfirmis.ch*